

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2025
DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 18 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET
 Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU (arrivé à 19H25 pour le vote de la question n° 6 - délibération n°2025-045) - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
 Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE
 Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etait excusée : Nathalie BOCQUET

Etaient absents : Clément BERTA - Amélie CONTAT-FONTAINE - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoir : 1

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

**DEL N° 2025-044 – FINANCES - ADHESION 2025 A L'ASSOCIATION DES CONSEILS
 MUNICIPAUX DES JEUNES ET DES ENFANTS DE LA HAUTE-SAVOIE –
 ACMJE 74 : APPROBATION**

Exposé de Anaïs DURET, Adjointe à l'Enfance Jeunesse,

L'Association des Conseils Municipaux des Jeunes et des Enfants de la Haute-Savoie – ACMJE 74, a pour objectif de promouvoir et soutenir l'action des Conseils Municipaux Jeunes et Enfants de Haute-Savoie.

En adhérant à l'ACMJE 74, la Commune peut bénéficier :

- de la possibilité de communiquer les événements de son Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ou Conseil Municipal des Enfants (CME) sur le site de l'ACMJE 74,
- d'une aide envers les jeunes élus pour développer des compétences et des connaissances dans différents domaines (sport, santé, environnement, animation, culture, solidarité),
- d'un accompagnement des élus dans la création et l'animation des CME / CMJ,
- de l'accès à certaines ressources réservées aux adhérents.

La cotisation minimale est de 10 € par membre du CMJ.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer 250 € à l'ACMJE 74, pour l'année 2025.

Au vu de l'exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion à l'ACMJE 74,
- **FIXE** le montant de la cotisation 2025 à 250 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 au compte 65748,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
 Anaïs DURET

Le Maire,
 Henri CHAUMONTET

Acte certifié exécutoire :
 Télétransmis en Préfecture le : 5/06/2025
 Publié le : 6/06/2025
 Le Maire,
 Henri CHAUMONTET

